



Du 22 juin 2022

Union Nationale des Syndicats de la Santé Privée
Fédération Nationale de l'Action Sociale

TOUJOURS PAS LES 183 € POUR TOUS.

BLOCAGE DES NÉGOCIATIONS.

La réunion se déroule en Commission Mixte Paritaire. Le Président de la CMP est Monsieur Benjamin REDT, représentant de la Direction Générale du Travail (DGT).

Sont présents : AXESS (14) CGT (4) CFDT (4) FO (4) SUD (4)

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du PV du 7 juin 2022
2. Projet d'avenant à l'accord CPPNI du 29 octobre 2019
3. Négociation CCUE
4. Agenda de la négociation
5. Questions diverses

1 – Approbation du PV du 7 juin 2022

Après quelques amendements, le PV est adopté.

2 - Projet d'avenant à l'accord CPPNI du 29 octobre 2019

AXESS présente sa proposition d'avenant à l'accord CPPNI intégrant des éléments de discussion de la réunion précédente.

FO rappelle son opposition à cet avenant qui n'est qu'un accord de méthode intégré à l'accord CPPNI avec, certes des moyens supplémentaires pour la négociation, mais à durée déterminée... Et pour un objet auquel FO est opposée : la négociation d'une CCUE.

FO demande également que le Président de la CMP respecte nos demandes et que nos propositions d'avenant soient portées à la discussion.

FO, CGT et SUD s'accordent sur un point central : les 183 € pour TOUS sont un préalable à toute autre négociation.

La CFDT défend sa stratégie des « petits pas » ... Pour justifier sa signature de l'accord des 183 €, mais pas pour tous...

Pour FO, la stratégie « des petits pas » est un échec : elle n'a permis aucune augmentation réelle des salaires depuis plus de 20 ans ! Quant à l'ouverture d'une négociation d'une CCUE, elle bloque littéralement toute négociation dans les conventions collectives existantes !

AXESS prétend qu'il n'y a aucun lien entre les 183 € et la négociation d'une CCUE...

Commentaire FO : les employeurs diront précisément l'inverse à la fin de la réunion !

Malgré les arguments développés par la majorité des organisations syndicales, AXESS reste inflexible. Tout ce qui n'est pas CCUE n'a pas droit de cité.

AXESS est interpellée sur l'avancée de l'agrément de l'accord du 2 mai. L'accord a reçu un avis favorable mais l'arrêté n'est pas encore publié.

Commentaire FO : au moment où nous écrivons, l'arrêté d'agrément de l'accord du 2 mai 2022 est publié (JO du 23 juin 2022).

Nous assistons à une situation de blocage : FO, CGT et SUD assèment les 183 € pour TOUS contre l'entêtement d'AXESS à vouloir poursuivre sur un autre sujet.

Sur la CPNE FP

Après que la CGT se fut dit favorable à la proposition de FO de rétablir les 5 jours de formation pour les mandatés CPNE et DR CPNE, elle indique également que le financement d'un site internet pour la CPNE FP devrait être financé.

FO demande une suspension de séance.

À la reprise, FO réaffirme l'urgence des 183 € pour TOUS et expose les points d'accord trouvés avec les autres organisations syndicales concernant ses propositions d'amélioration du droit dans l'accord CPPNI.

À savoir :

- Unanimité pour le rétablissement des 5 jours de formation évoqués plus haut.
- Majorité pour permettre la présence des suppléants à toutes les réunions CPNE et DR CPNE avec extension des droits des titulaires aux suppléants.

AXESS poursuit dans l'entêtement à ne rien vouloir discuter d'autre que la CCUE.

Le Président passe au point suivant.

FO intervient pour exiger une réponse à ces propositions en précisant qu'il s'agit simplement de rétablir du droit pour un fonctionnement normal des instances existantes.

La CGT appuie cette demande en écartant l'argument financier avancé par les employeurs : les fonds de l'AFIP le permettent.

3 - Négociation CCUE

Les employeurs récidivent sur les enjeux de cette CCUE avec l'appui de la CFDT, qui s'est également fendue d'une déclaration de politique générale sur le sujet...

La CGT n'a pas eu le temps de s'y pencher.

SUD répond : 183 € pour TOUS. FO répond 183 € pour TOUS.

Pour FO, l'urgence est aux 183 € pour TOUS et à l'augmentation générale des salaires en négociant dans les Branches existantes. La CCUE n'est en rien une urgence pour les salariés !

4 - Agenda de la négociation

AXESS souhaite élaborer un calendrier pour 2023 avec des réunions tous les 15 jours pour négocier la CCUE.

FO, CGT et SUD s'oppose à discuter d'agenda tant que les 183 € ne seront pas accordés à TOUS les salariés.

Malgré les tentatives de chantage des employeurs (si l'on n'entrait pas en négociation sur la CCUE, cela compromettrait l'extension des 183 € !), aucun agenda n'est établi.

L'ordre du jour de la prochaine réunion qui se tiendra le 12 juillet reconduit le présent ordre du jour.

FO, CGT et SUD réitère leur refus d'ouverture de négociation sur la CCUE : 183 € pour TOUS et sans condition ! Ce point sera ajouté à l'ordre du jour de la prochaine séance, à la demande de ces 3 organisations syndicales.

5 - Questions diverses

AXESS porte une question diverse et interrogent les OS pour connaître leur point de vue sur la création d'une instance CPNE-FP dans la convention collective des CLCC.

AXESS semble chagrinée de cette information. FO rappelle que les instances décident librement.

La CFDT s'y est opposée par un recours juridique.

Prochaine CMP 3SMS 12 juillet 2022

Ordre du jour :

- *Accord 183 euros pour tous*
- *Projet d'avenant à l'accord CPPNI du 29 octobre 2019*
- *Négociation CCUE*
- *Agenda de la négociation*
- *Questions diverses*

Paris, le 25 juin 2022

Délégation FO : Murat BERBEROGLU, Franck HOULGATTE, Corinne PETTE, Michel POULET